Rapport de la commission financière au Conseil général

concernant le budget 2024 et le plan financier et des tâches 2025-2027

(Du 22 novembre 2023)

Séance du 2 novembre 2023

***Présents** :*
8 commissaires : Mme S. Hügli, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, A. Krebs, H.-P. Renk (suppléant), G. Santschi (suppléant) et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. J. Galvani, S. Reichen, P. Surdez, R. Vermot.

Absents :
2 commissaires : Mme S. Zaslawski (suppléante), MM. C. Tissot (suppléant).

1 conseiller communal : M. A. von Allmen.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. M. León, chef du service des ressources humaines.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h50

Président : M. P. Surdez
Vice-président : M. H.-P. Renk
Rapporteur : M. J. Galvani

Abréviation :

CC : Conseil communal
CG : Conseil général
Q : Question
R : Réponse
RE : Remarque
EPT : Equivalent plein temps
LB : Les Brenets
LL : Le Locle

Présentation et accueil

En l'absence de M. P. Surdez (Président), M. H.-P. Renk (Vice-président) dirigera la séance de la commission financière.

Pour cela, il cède la parole à M. A. von Allmen pour le commencement de celle-ci. M. A. von Allmen souhaite la bienvenue à tous, présente les différentes personnes des finances et des ressources humaines et se réjouit de présenter ce budget. Il explique le déroulement de la soirée soit la présentation du chef du service des ressources humaines pour tous les aspects liés à l'évolution du personnel. S'en suivra la présentation du budget 2024 et du PFT 2025-2027 par le biais d'un PowerPoint et nous terminerons par l'examen du dicastère de M. A. von Allmen.

Ressources humaines :

Sur la base de documents remis aux commissaires soit l'évolution des natures 30 (charges du personnel), l'évolution IPC 2014-2024 ainsi que la variation des équivalents plein temps (EPT) budget 2023-2024, M. M. León complète en expliquant les incidences :

Budget 2024

	Classification par nature	Budget 2024	Budget 2023	Ecarts	Commentaires	Comptes 2022
30	**Charges de personnel**	**41 421 849.00**	**41 089 694.00**	**332 155.00**		**39 953 421.40**
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions	849 700.00	626 300.00	223 400.00	Indemnité Conseil communal (1x9 mois / 1x10 mois / 1x4 mois)	713 882.75
30100	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	20 613 770.00	20 192 070.00	421 700.00	2.3 IPC + (env. 434'000) échelons automatiques (env. 253'000) + diverses mutations	20 098 323.90
30108	Variation provision heures supplémentaires et vacances	0.00	0.00	0.00		-29 600.00
30109	Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation	-547 000.00	-547 000.00	0.00		-508 541.35
30200	Salaires des enseignants	12 638 900.00	12 778 900.00	-140 000.00		12 065 792.50
30209	Remboursement de salaires des enseignants	-242 700.00	-102 900.00	-139 800.00		-252 712.70
30490	Autres allocations (indemnités de piquet)	449 550.00	425 210.00	24 340.00		473 847.75
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 190 940.00	2 196 710.00	-5 770.00		2 137 261.65
30520	Cotisations patronales aux caisses de pension propres	3 904 390.00	3 825 100.00	79 290.00		3 641 975.40
30530	Cotisations patronales aux assurances-accidents	191 420.00	236 700.00	-45 280.00		190 269.00
30540	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	645 790.00	708 210.00	-62 420.00		681 197.15
30550	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	113 920.00	119 800.00	-5 880.00		104 049.40
30590	Cotisation Pont AVS	80 000.00	80 000.00	0.00		80 000.00
30591	Fonds de formation professionnelle	185 510.00	226 120.00	-40 610.00		213 816.63
30592	Cotisations des employeurs aux structures d'accueil	62 680.00	60 920.00	1 760.00		58 388.25
30610	Prestations de l'employeur	1 800.00	1 800.00	0.00		107 002.70
30900	Formation et perfectionnement du personnel	195 379.00	180 434.00	14 945.00		100 075.58
30910	Recrutement du personnel	28 000.00	20 000.00	8 000.00		28 654.23
30990	Autres charges de personnel	59 800.00	61 320.00	-1 520.00		49 738.56

Ainsi, la variation de la nature 30000 des salaires des membres d'autorités de Fr. 223'400.- s'explique par les départs en retraite anticipée de 3 conseillers communaux dont l'indemnité sera encore versée durant 4, 9 et 10 mois en 2024.

Concernant les salaires du personnel administratif et d'exploitation, l'écart se monte à Fr. 421'700.- et s'explique par l'octroi de 2.3 points d'IPC (coût de Fr. 434'000.-) ainsi que des échelons automatiques (coût de Fr. 253'000.-). Il faut préciser que le 0.8 point d'IPC retenu n'a pas été rattrapé. Finalement, il précise que l'ensemble de ces éléments a été discuté et avalisé par le Conseil communal et le syndicat.

Concernant les salaires des enseignants, nous nous calquons sur les décisions de l'Etat. Dans ce cas, 2.2 points d'IPC ont été appliqués ainsi que les échelons automatiques.

Le constat est que l'évolution des charges du personnel se poursuit mais que les coûts sont maitrisés.

M. León termine cette première partie en montrant l'évolution de l'IPC entre 2014 à 2024 :

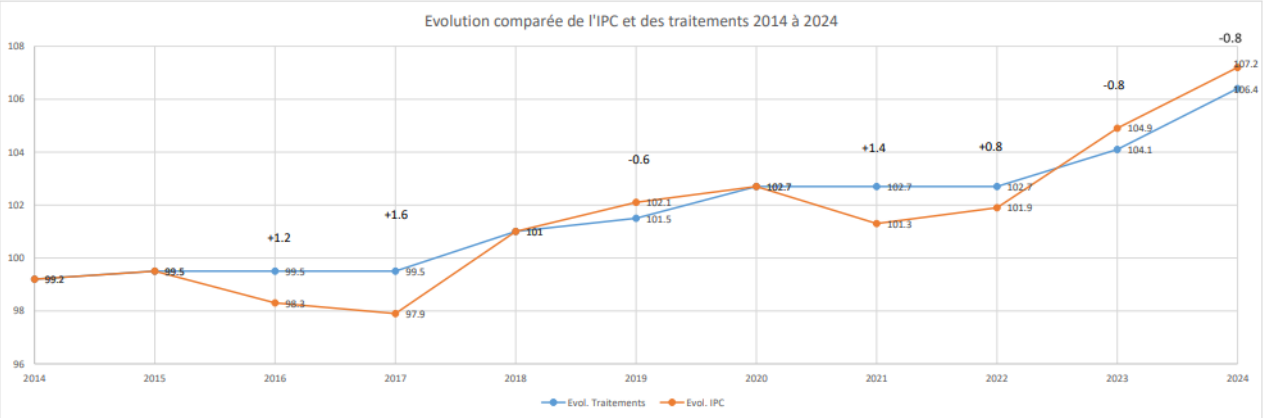

Au niveau de l'effectif et sur la base de la liste des variations des équivalents plein temps, M. M. León mentionne que l'écart est de +0.16 EPT entre les budgets 2023 et 2024.

Dans le détail, il explique quelques différences :

- Chancellerie : -1.10 EPT, départ en retraite non remplacé et nouvelle organisation (juristes) ;
- Ressources humaines : -0.60 EPT, départ en retraite anticipée et nouvelle réorganisation de la gestion des salaires avec une partie dans le service des ressources humaines pour les collaborateurs administratifs et d'exploitation et la gestion des salaires des enseignants sera dorénavant au cercle scolaire ;
- Pool de conciergerie : -0.88 EPT, nouvelle ventilation ;
- MBAL : +0.60 EPT, stagiaire supplémentaire ;
- Cultes : +0.33 EPT, changement de méthode de calcul pour le traitement de l'organiste.

Q : A ce sujet, un commissaire souhaite comprendre comment sont pris en charge les coûts des organistes des différentes églises ?
R : Pour les paroisses protestantes et comme les bâtiments sont de la propriété de la ville, le traitement de l'organiste est pris en charge par la ville. S'agissant des autres églises, cette charge est compensée par le versement de subventions.

- Cercle scolaire - cycle 3 : +1.30 EPT, changement de ventilation pour un stagiaire, nouvelle organisation pour la gestion des salaires mentionnée précédemment. De plus, nous avons également revu les natures pour distinguer certains éléments ;
- Service de la jeunesse : +0.60 EPT, augmentation avec la mise en place d'Alterconnexion et Haut Boulot, validé par le Conseil général.

RE : A ce sujet, M. A. von Allmen précise que le projet Haut Boulot est quelque peu remis en question mais que de plus amples informations seront données par la cheffe du dicastère Mme S. Favre.

- STEP : -0.68 EPT, diminution suite au départ du responsable STEP et nouvelle organisation avec la collaboration du service de l'Urbanisme ;

- BO : -0.10 EPT, suite à l'agrandissement des locaux, nous avons augmenté le traitement du personnel d'entretien de 0.38 EPT. S'agissant du personnel du bureau, -0.48 EPT, car un départ n'a pas été remplacé.

Questions des commissaires sur les ressources humaines :

Q : Un commissaire souhaiterait obtenir l'évolution des EPT avec et sans les apprentis/stagiaires, est-il possible d'avoir cette information ?
R : Le budget 2024 ne détaille pas cette différence. Néanmoins, M. M. León précise que cette variation figure dans le rapport de gestion 2022. A titre d'exemple, les EPT sans les apprentis stagiaires étaient de 220.76 en 2022 contre 219.21 en 2021 soit une variation +1.55 EPT.

Q : Existe-t-il une pyramide des âges pour les 5 prochaines années ? Si oui, est-il possible avec cette pyramide de déterminer l'impact financier.
R : Les ressources humaines établissent une pyramide des âges. S'agissant de la deuxième question, il est très difficile d'estimer l'impact financier car cela dépend de beaucoup de facteurs à savoir, si nous remplaçons ou pas les départs, si une nouvelle organisation est proposée et quel profil du futur collaborateur sera recherché.

Q : Faut-il s'attendre à beaucoup de départs en retraite ces prochaines années liés au baby boomer ?
R : A court terme, nous constatons effectivement que cette génération dénombrera plus de départs en retraite.

Q : Le statut du personnel donne la possibilité au Conseil communal d'octroyer un deuxième échelon, nous savons que celui-ci est gelé mais depuis combien d'années et cette décision, impacte-t-elle l'attractivité de l'emploi pour notre ville ?
R : M. M. León mentionne qu'à notre connaissance, cette décision n'impacte pas l'attractivité ni la motivation des collaborateurs. Ce deuxième échelon est effectivement gelé depuis 7 ou 8 ans pour les raisons financières que vous connaissez.
RE : Le chef du dicastère, M. A. von Allmen complète la réponse en mentionnant que la pratique actuelle du Conseil communal est d'accorder exceptionnellement une prime au collaborateur particulièrement méritant. Ce procédé permet de reconnaître un engagement dépassant le cahier des charges tout en limitant l'impact financier sur plusieurs années.

Q : Quel est le taux de rotation à l'administration du Locle et a-t-on des difficultés à recruter ?
R : Le taux de rotation (turnover) est de 8.36% en 2022 contre 4.18% en 2023. En fonction de ce taux qui baisse, les difficultés à recruter sont moins grandes comparées au passé.

Q : Quel est le taux d'absentéisme dans l'administration et a-t-on pris des mesures pour diminuer celui-ci ?
R : Le taux d'absentéisme est de 5.4% pour notre administration. Le taux moyen des administrations publiques selon l'OFS (office fédéral de la statistique) est de 3.1%. Nous connaissons effectivement une augmentation. Au niveau cantonal, nous ne sommes pas les meilleurs élèves mais pas les pires non plus.
Pour pallier cette augmentation d'absences, le Conseil communal a validé un projet sur 3 ans appelé « Mes Ressources ». Ce programme permet d'informer, de former et de mettre en place des mesures correctrices pour l'ensemble des collaborateurs. De plus, nous informons également les responsables sur l'évolution des absences.
Q : Quelles sont les principales causes d'absentéisme ?

R : Les absences de longue durée pour cause de maladie sont celles qui impactent le plus.

Q : Un commissaire souhaite savoir s'il est possible d'envisager une collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds lors de remplacement des responsables des services ou pour des postes importants. Pour cela, il cite l'exemple de la voirie.
R : Le chef du dicastère explique que pour les services stratégiques, il est très délicat d'envisager une collaboration car se pose la question de la gouvernance. Il mentionne l'exemple du service forestier intercommunal qui fonctionne très bien.

<u>Introduction générale et présentation du budget 2024 et du PFT 2025-2027 :</u>

Le chef du dicastère, M. A. von Allmen mentionne que la présentation sera divisée en deux parties soit le budget 2024 puis le plan financier et des tâches 2025-2027.

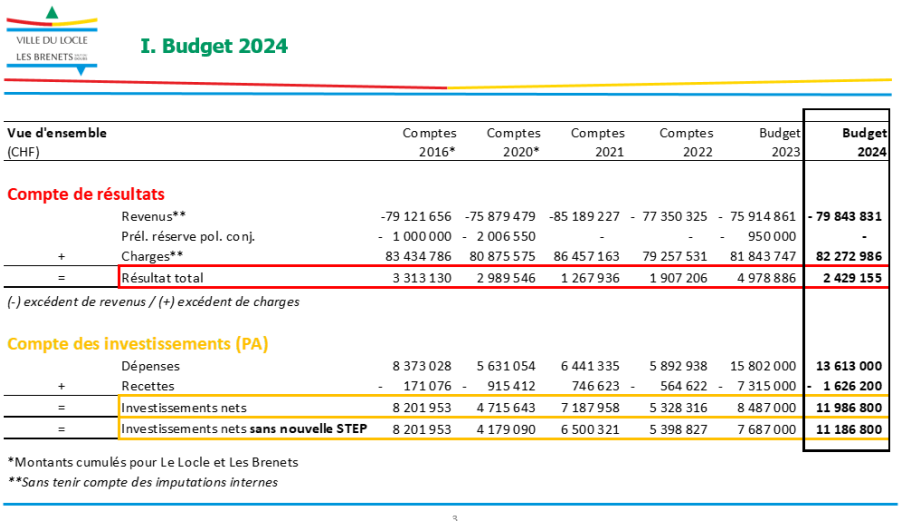

Vue d'ensemble (CHF)		Comptes 2016*	Comptes 2020*	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	**Budget 2024**
Compte de résultats							
	Revenus**	-79 121 656	-75 879 479	-85 189 227	- 77 350 325	- 75 914 861	**- 79 843 831**
	Prél. réserve pol. conj.	- 1 000 000	- 2 006 550	-	-	- 950 000	**-**
+	Charges**	83 434 786	80 875 575	86 457 163	79 257 531	81 843 747	**82 272 986**
=	Résultat total	3 313 130	2 989 546	1 267 936	1 907 206	4 978 886	**2 429 155**
(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges							
Compte des investissements (PA)							
	Dépenses	8 373 028	5 631 054	6 441 335	5 892 938	15 802 000	**13 613 000**
+	Recettes	- 171 076	- 915 412	746 623	- 564 622	- 7 315 000	**- 1 626 200**
=	Investissements nets	8 201 953	4 715 643	7 187 958	5 328 316	8 487 000	**11 986 800**
=	Investissements nets **sans nouvelle STEP**	8 201 953	4 179 090	6 500 321	5 398 827	7 687 000	**11 186 800**

*Montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets
***Sans tenir compte des imputations internes*

Sur la base du diaporama ci-dessus, le budget qui vous est présenté affiche un résultat déficitaire de 2.4 millions de francs, soit une amélioration de plus de 2.5 millions par rapport au budget précédent, voire 3.5 millions en ne prenant pas en compte le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle prévue au budget 2023. Aucun prélèvement de ce type n'est envisagé au budget 2024.
L'évolution des charges est maîtrisée et en 2024, les prévisions indiquent une reprise des recettes. Malgré cela, notre déficit structurel est toujours présent, avec une estimation à 2.5 millions de francs.
Au niveau des investissements nets, il est prévu Fr. 11'186'800.- sans la nouvelle Step. Ce montant est une prévision et notre expérience nous permet de savoir que l'ensemble des projets ne sera pas forcément réalisé.

Contexte de l'élaboration du budget 2024 :

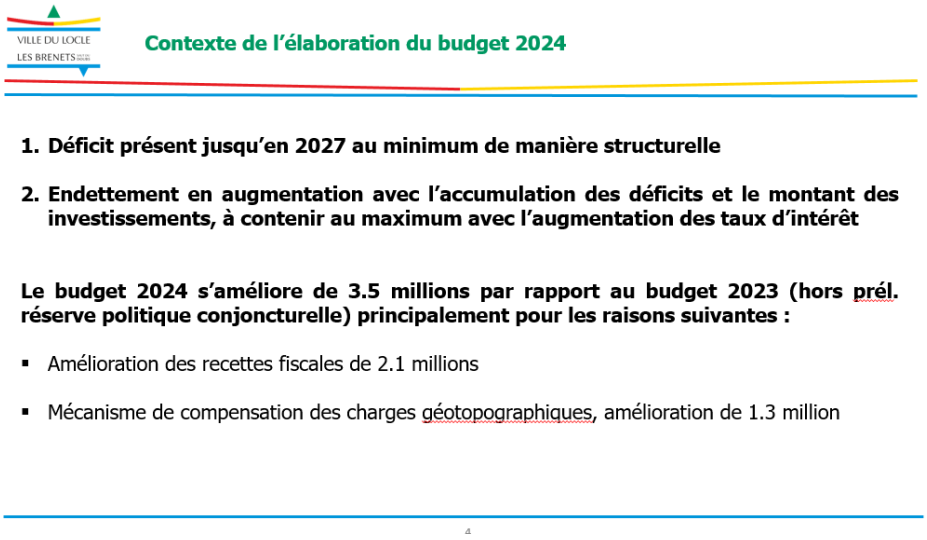

M. A. von Allmen précise que le mécanisme de compensation des charges géotopographiques, validé par le législatif cantonal le 31 octobre, donne satisfaction à l'ensemble des communes neuchâteloises. Cette décision permet de redistribuer la moitié de la manne financière versée par la Confédération à titre de compensation liée à l'altitude.
Il complète également en mentionnant le très bon compromis entre les communes et le travail effectué par l'ACN (association des communes neuchâteloises).

Evolution des charges :

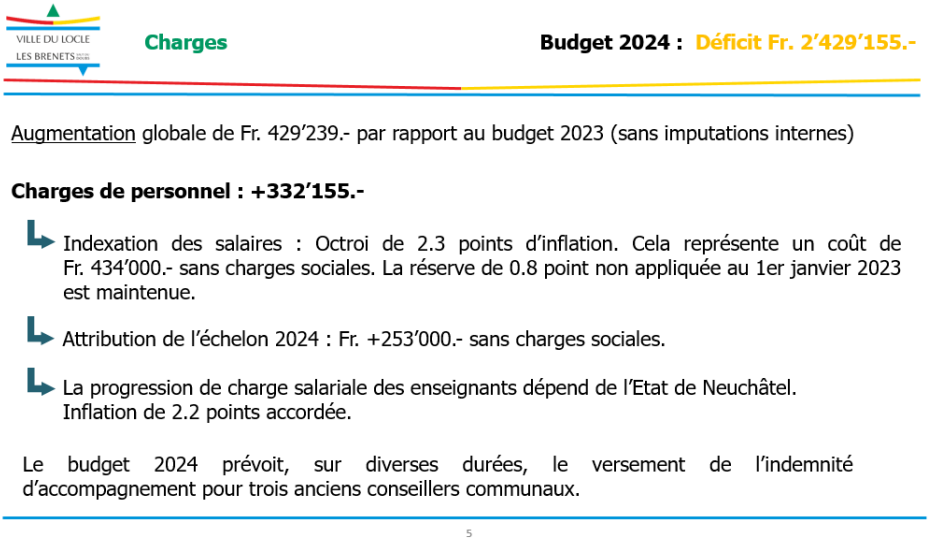

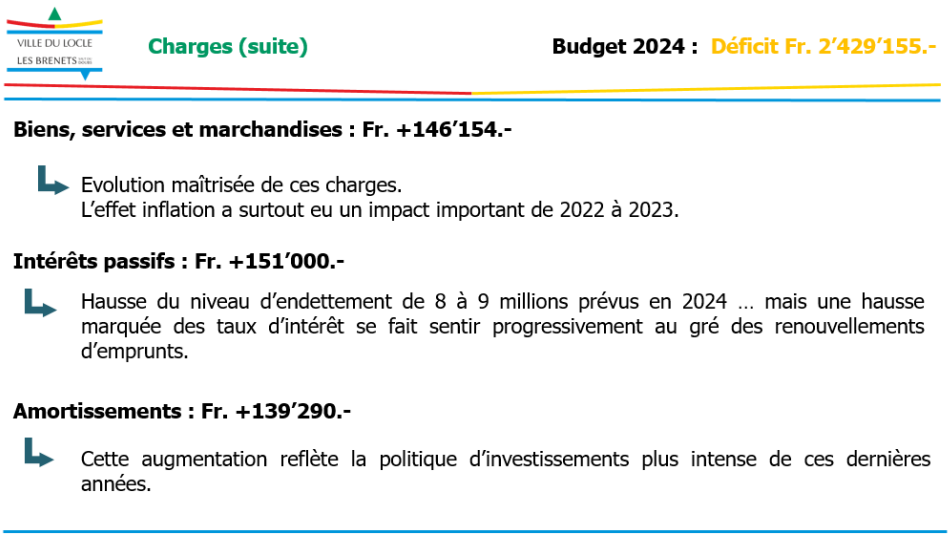

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont en légère augmentation par rapport au budget 2023 (+1.1%). Elles sont surtout supérieures aux comptes 2022 de 1.4 million de francs. Ce dernier écart s'explique par la hausse importante en 2023 des charges d'énergie.

Au niveau des intérêts passifs, le renouvellement de 15.5 millions d'emprunts et l'augmentation de la dette impacteront le budget des charges supplémentaires suite à une hausse marquée des taux.

<u>Evolution des revenus :</u>

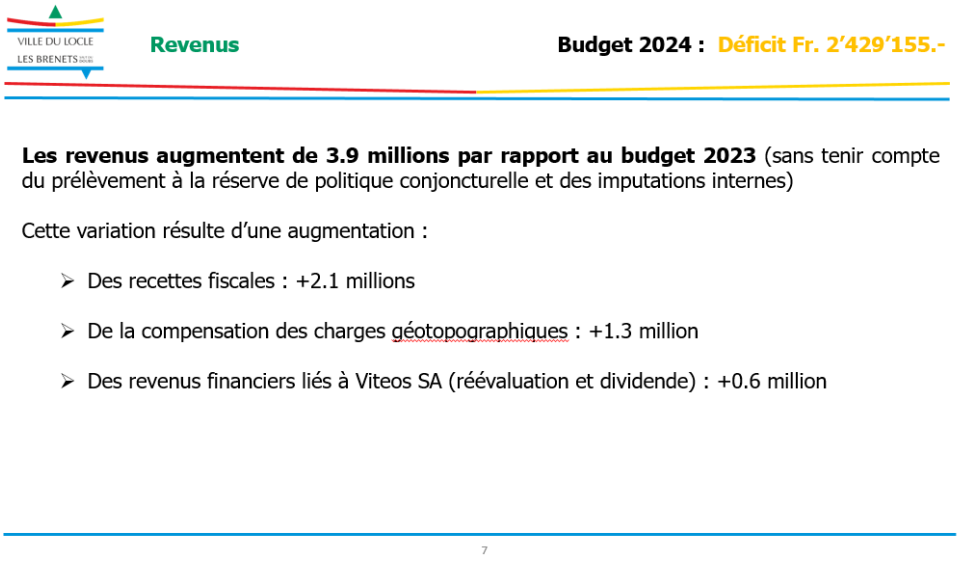

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS

Revenus (suite) **Budget 2024 : Déficit Fr. 2'429'155.-**

Revenus fiscaux : Fr. +2'150'000.- par rapport au budget 2023
Et 1.6 million en dessus des comptes 2022

Personnes physiques : +0.5 million
→ Optimisme sur les projections 2024 en se basant sur les dernières taxations

Travailleurs frontaliers : +0.3 million
→ Estimation revue en fonction de la réalité 2023
→ Evolution allant de pair avec le développement des entreprises

Personnes morales : +1.3 million
→ La part dévolue à nos entreprises locales est de +0.4 million
→ Le reste de la croissance de +0.9 million vient du fonds de répartition de l'impôt PM
→ Forte progression du fonds estimée au niveau cantonal

8

Pour les personnes physiques, hors frontaliers, la situation est supérieure au budget précédent de Fr. 490'000.-.
A ce jour, nous voyons une dynamique positive sur les personnes physiques et cette progression semble raisonnable et atteignable. Le Conseil d'Etat a proposé une baisse de la fiscalité de 1%, dont l'impact sur nos comptes communaux est estimé à Fr. 220'000.- pour l'année fiscale 2024.

Au niveau des travailleurs frontaliers, nous avons reçu 9.6 millions en 2023 (basés sur la masse salariale 2022). Le montant au budget 2024 correspond à la moyenne sur 4 ans des années fiscales (de 2020 à 2023).

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS

Revenus (suite) **Budget 2024 : Déficit Fr. 2'429'155.-**

Augmentation du mécanisme de compensation des charges géotopographiques : **+1.3 million**

- Adopté par le législatif cantonal le 31 octobre !

Revenus financiers en augmentation : +0.6 million

En particulier :
- Réévaluation des actions Viteos : +0.7 million
- Dividende Viteos estimé à 4.0% au lieu de 4.5% : -0.1 million

9

La réévaluation des actions Viteos est basée sur l'estimation du résultat que la société nous communique.
Au sujet du dividende qui passe de 4.5% à 4%, M. A. von Allmen précise que d'importants investissements seront réalisés par la société Viteos en réponse au plan cantonal du climat « zéro émission nette » en 2040 notamment par l'extension du CAD (chauffage à distance) en ville du Locle.

Investissements :

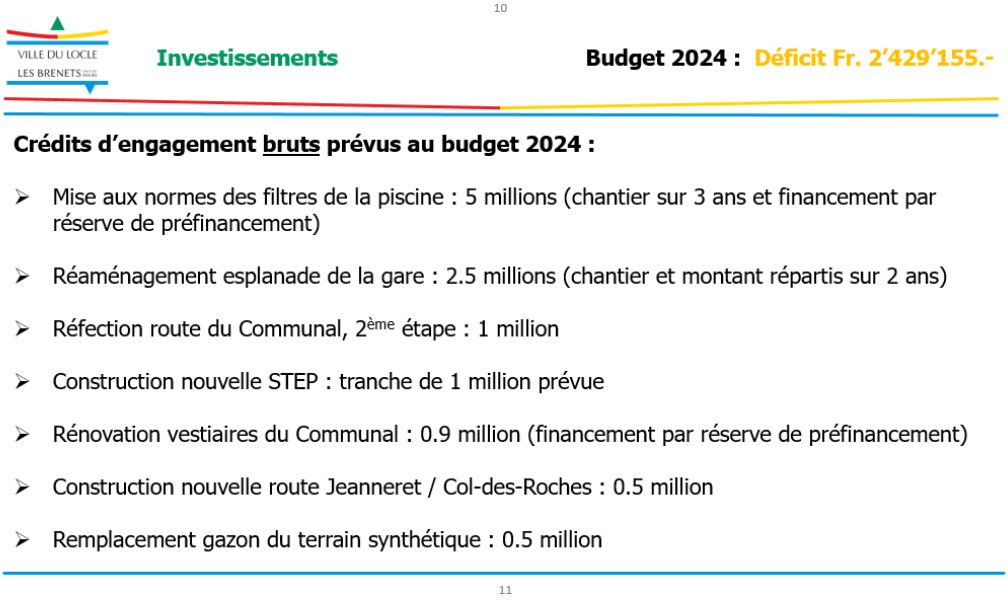

Les principaux éléments à retenir sont le respect du mécanisme de frein à l'endettement et la rationalisation de la masse des investissements notamment sans projet de grande ampleur financière sauf la mise aux normes de la piscine. Pour rappel, la mise aux normes de la piscine sera financée par la réserve de préfinancement. M. Y.-A. Gerber précise qu'il s'agit d'une réserve comptable et que cela nécessitera d'emprunter pour financer ce projet.

Plan financier et des tâches 2024-2027 :

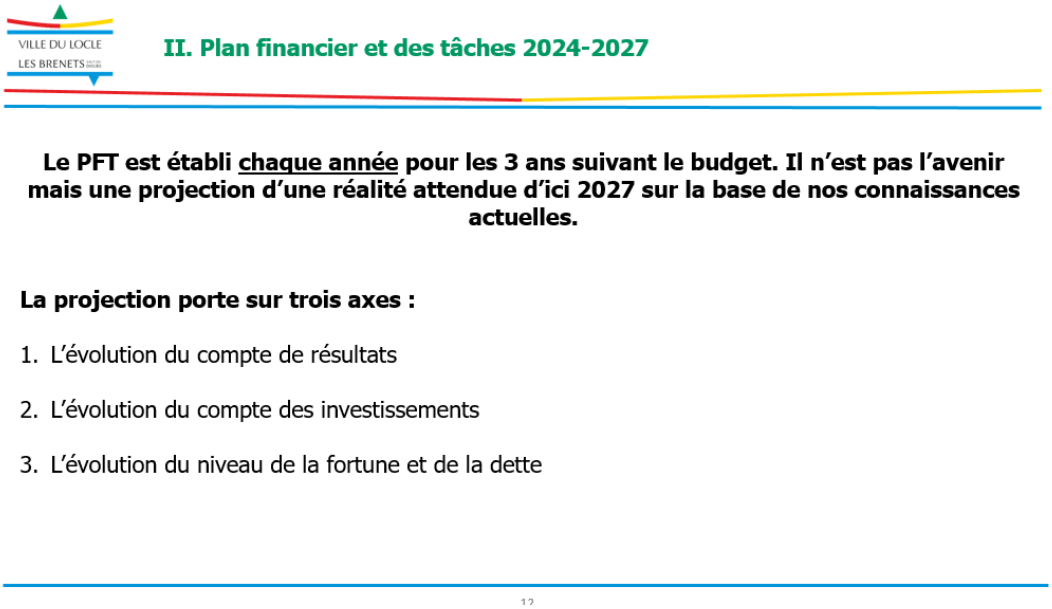

Le PFT vise à offrir une vision à moyen terme afin d'améliorer la seule vision budgétaire à court terme. Le PFT comporte en réalité trois volets :

Compte de résultats : Une prévision des charges et revenus du compte de fonctionnement, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses de travail. L'ensemble fournit des projections du résultat sur les trois années suivant le budget.

Investissements : Une liste des investissements prévus à l'horizon des quatre prochaines années, en incluant l'année budgétaire. Cela démontre les principaux axes de développement souhaités pour la ville du Locle à court-moyen terme.

Dette et fortune : La conjonction des deux premiers volets, avec les résultats prévisibles et le niveau des investissements, permet d'avoir des projections sur l'évolution de la dette et de la fortune en fonction de l'autofinancement dégagé. Cela fournit une base pour la politique de gestion des renouvellements des emprunts.

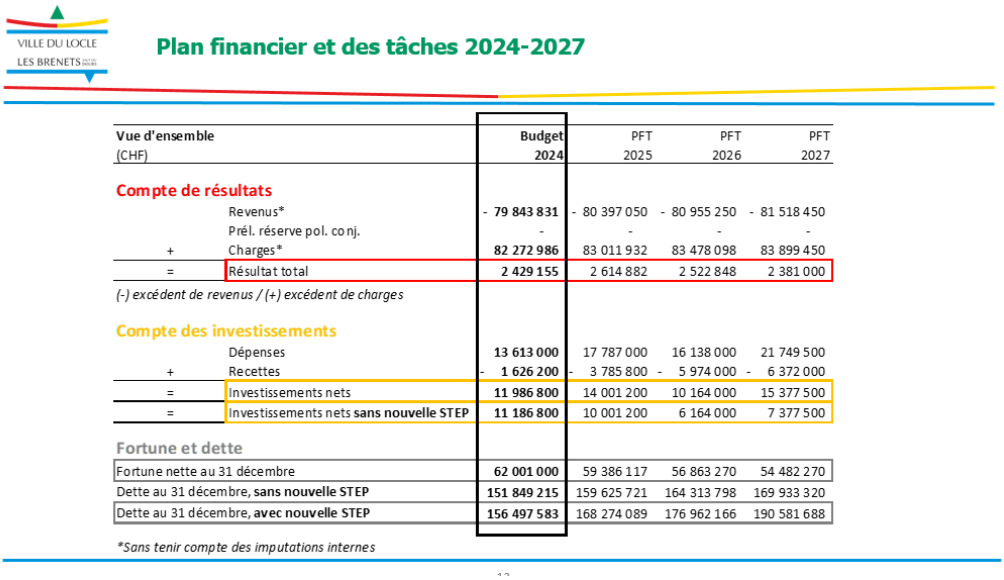

La lecture de ce plan financier indique :

- Le déficit prévisible sur la période 2025-2027 se stabilise, mais dépend de la bonne tenue des recettes fiscales et de la mise en place d'un mécanisme pérenne de compensation des charges géotopographiques ;
- Sous les hypothèses explicitées, il persiste un déficit structurel que l'on peut estimer à environ 2.5 millions de francs, alors qu'il était estimé aux alentours de 5 millions de francs dans le PFT précédent. Les projections favorables de l'évolution des recettes fiscales contribuent à cette réduction.

Le plan financier 2024-2027 est entaché de passablement d'incertitudes, mais il permet de dégager trois aspects :

1. Malgré les mesures prises dans les budgets précédents et la rigueur à la gestion des charges, le déficit perdure à la suite des baisses de recettes fiscales absorbées sur la dernière décennie. L'extrême volatilité des recettes fiscales des personnes morales rend aussi la gestion financière plus complexe. Le montant des recettes fiscales des personnes physiques remplit son rôle de « pilier », même si dans ce domaine aussi, des baisses fiscales ont été pratiquées ces dernières années.
2. La hausse des taux d'intérêt, conjuguée à la progression de notre endettement, participe à détériorer les perspectives futures.
3. La stabilité financière doit être recherchée dans les recettes fiscales des personnes physiques. Il est important d'attirer activement de nouveaux contribuables.

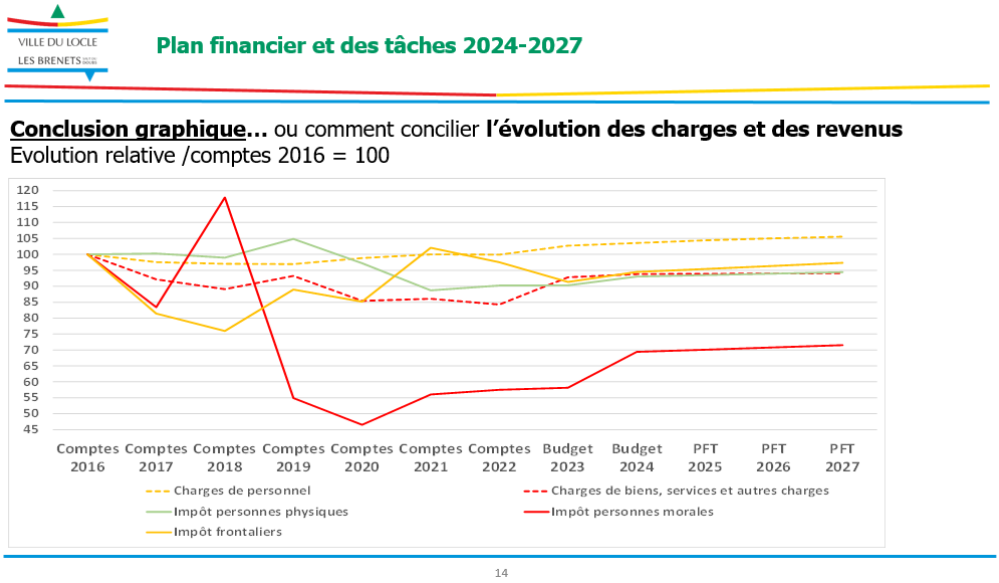

La ville du Locle n'est pas exposée à un problème d'explosion de charges. Elle en garde la maîtrise. Le graphique illustre les charges les plus importantes que le Conseil communal peut directement influencer.

L'inflation a engendré une tendance haussière en 2023 sur les BSM.

La problématique est l'extrême volatilité des recettes fiscales des personnes morales qui peut faire basculer le résultat des comptes.

On constate aussi un manque de dynamisme dans l'évolution des recettes des personnes physiques, après une période de réformes fiscales qui a contribué à la baisse des recettes.

Conclusion :

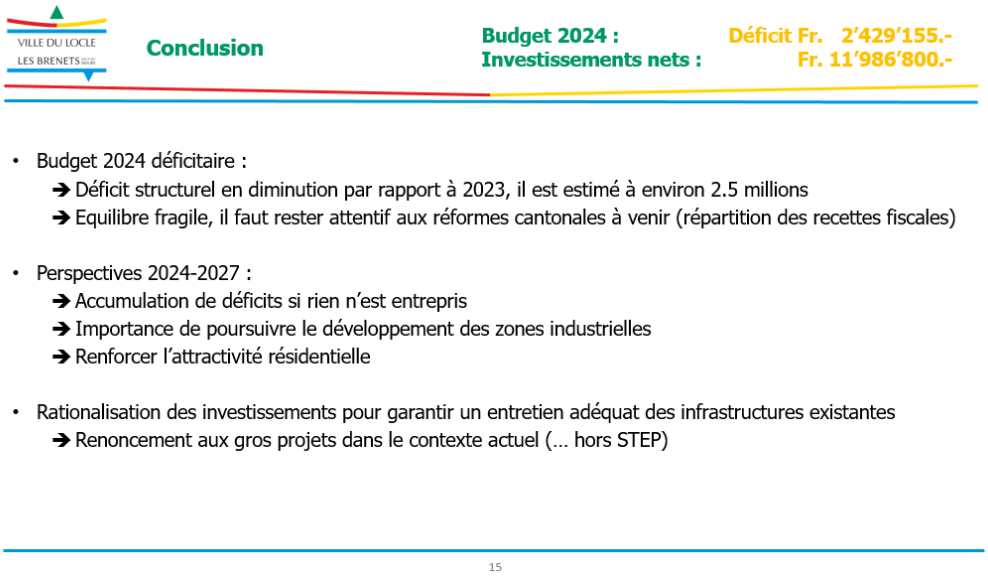

Le dicastère de M. Anthony von Allmen est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
30	***FINANCES***	
3001	***Service des finances***	
48940.00	Prélèvement à la réserve de politique budgétaire	**Q :** Pourquoi aucun prélèvement à la réserve de politique budgétaire n'a été prévu ? **R :** La règle pour le prélèvement est stricte, la situation conjoncturelle favorable ne le permet pas. En effet, cette règle stipule que le choc doit représenter 1% et plus, des charges annuelles, ce qui n'est pas le cas en 2024. En 2023, la situation de l'inflation qui a engendré Fr. 950'000.- de charges supplémentaires le permettait.
3002	***Informatique et téléphonie***	
31920.01	*Redevance logiciel*	**Q :** L'augmentation de la redevance des logiciels est importante, quelles sont les raisons ? **R :** Les licences Microsoft nécessitent d'être changées car l'échéance a expiré au 30.06.2023. Par conséquent, nous anticipons la future intégration du service informatique du Locle au SIEN avec cette charge dès le 1er juillet 2023. De plus, la version actuelle de notre licence Microsoft est moins complète que celle choisie par le SIEN. Auparavant, les coûts étaient uniques par le biais de l'investissement alors que dorénavant, la charge est annuelle moyennant un abonnement.

3003	***Ressources humaines***	
30900.00	*Formation et perfectionnement du personnel*	**Q :** Un commissaire remarque que les frais de formation augmentent notamment pour des coachings individuels et souhaite avoir quelques explications ? **R :** Effectivement, nous avons plusieurs cas nécessitant l'intervention de coach. Cette mesure permet de stabiliser quelque peu la situation dans les services qui en ont besoin.
30910.00	*Annonces recherche de personnel*	**Q :** Le budget est supérieur de Fr. 8'000.- au précédent. Dès lors, l'explication est-elle liée aux nombreux départs en retraite ? Nos annonces de recherches sont principalement publiées dans la presse. Pourquoi n'envisage-t-on pas d'autre plateforme gratuite (Facebook, LinkedIn, etc.) ? A-t-on recours aux chasseurs de têtes ? **R :** L'augmentation des coûts est effectivement liée aux futurs départs. S'agissant de la proposition d'utiliser d'autres plateformes, le chef de dicastère en prend note. Le recours aux chasseurs de têtes n'a pas été nécessaire pour le moment.
30990.02	*Prévention santé au travail*	**Q :** Un commissaire souhaite obtenir davantage d'explications sur ces frais. **R :** Notre administration participe aux frais d'abonnement fitness ou toute autre activité sportive. Cette participation s'enregistre dans la politique de bien-être souhaitée par le Conseil communal.
31320.00	*Honoraires*	**Q :** Un commissaire mentionne les frais prévus pour « Soupape » de Fr. 11'600.- et souhaite savoir davantage sur la pratique ? **R :** Il s'agit d'un organisme externe à disposition du personnel communal qui permet la gestion et la prévention des conflits.
3004	***Pool de conciergerie***	
30100.03	*Traitement du personnel d'entretien*	**RE :** La charge diminue par le fait qu'un transfert a été fait au BO suite à l'agrandissement des locaux et donc la nécessité de plus d'entretien.
3005	***Service économique***	
36350.00	*Formation continue, prise en charge loyers HDV 3*	**RE :** Le chef du dicastère mentionne la négociation d'une nouvelle convention avec l'AMS, qui auparavant prenait uniquement les charges de l'immeuble. Dorénavant, en plus de ces charges d'immeuble, un loyer annuel de Fr. 30'000.- sera facturé à cette institution. Le solde Fr. 51'650.- reste à charge de la ville et un prélèvement de ce même montant continuera d'être fait dans la réserve du BO.

3501	***Cultes***	
36360.11	*Paroisse catholique*	**RE :** Le conseiller communal en charge de ce dicastère complète la question liée aux frais de l'organiste en mentionnant dans cet exemple le versement annuel de Fr. 12'000.- à la paroisse catholique du Locle et Fr. 5'000.- à celle des Brenets.
9110	***Eclairage public***	
31200.04	*Achat énergie*	**Q :** Quelle est la raison de la diminution de l'achat d'énergie pour l'éclairage public ? **R :** L'extinction de l'éclairage public à des heures précises durant la nuit permet une économie mensuelle d'environ Fr. 2'000.- par mois soit environ Fr. 24'000.- annuel.
9900	***Viteos S.A.***	
44200.00	*Dividendes*	**Q :** Un commissaire remarque qu'aucun dividende ne figure dans la rubrique 44200.00 et en demande les raisons ? **R :** A la demande de l'Etat, les actions Viteos doivent figurer dans le patrimoine administratif et non financier. De ce fait, la nouvelle rubrique est le 44510.00. Le chef du service des finances complète cette réponse en mentionnant que ce changement impacte directement le calcul de la dette par habitant qui augmentera.
44510.00	*Patrimoine administratif*	

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Anthony von Allmen sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Exploitation de l'eau		
52900.00	Réseau du Crozot - étude du projet	**Q** : Sur la base des prévisions, ce projet pourrait voir le jour dès 2027 ? **R :** Il s'agit de l'étude du projet. Par conséquent, il s'agit principalement d'un rappel mais pas forcément la réalisation du réseau.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
BO-COSC		

50400.00	Alimentation énergétique de secours	**Q** : Pourquoi cet investissement n'a-t-il pas été prévu lors de la demande de crédit au CG pour l'agrandissement du BO ? **R:** Effectivement, mais lors de la demande du crédit, nous n'étions pas sensibilisés aux risques. Cette demande date de courant 2022 notamment par une pression accrue des clients. Nous avons également pensé à la location mais cette solution n'est pas rentable.
50310.00	Les Brenets - mise en conformité et assainissement du local de traitement UV	**RE :** Assainissement du bâtiment qui tombe en ruines.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
50310.00	Développement nouveau réseau de Beauregard avec Les Brenets - crédit d'étude	**RE:** En direction de La Ferme Modèle, la décision a été prise d'aller de l'avant pour ce projet. Dans un premier temps, un crédit d'étude sera soumis au Conseil général. Sur cette base, le crédit d'engagement des travaux suivra. Le projet est estimé à 10 millions et les subventions se monteront à 80% par les améliorations foncières agricoles, l'ECAP et le service de l'environnement. Le solde d'environ 2 millions est à la charge de la commune.

Séance du 7 novembre 2023

Présents *:*
8 commissaires : Mme S. Hügli, MM. N. Aubert, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, H.-P. Renk (suppléant) et P. Surdez.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mmes C. Schaffner (suppléante) et S. Zaslawski (suppléante), MM. V. Bologna, G. Santschi (suppléant) et M. Zurbuchen.

Absents :
2 commissaires : MM. C. Tissot (suppléant) et R. Vermot.

2 conseillers communaux : Mme S. Favre et M. M. Berly.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h15.

Cette séance débute par les souhaits de bienvenue du Président de la commission M. P. Surdez. Dans la continuité, il annonce notamment les quelques membres de la commission absents ou excusés ainsi que M. A. von Allmen également excusé étant sollicité pour une autre séance au niveau cantonal.

M. P. Surdez démarre la séance avec l'analyse du dicastère de Mme S. Favre, il souhaite la bienvenue à la cheffe du dicastère et la remercie par avance de sa participation.

Il cède la parole à Mme S. Favre pour une éventuelle introduction ou donner quelques informations sur son dicastère.

Mme S. Favre informe les membres que les structures pré- et parascolaires des Brenets ont déménagé dans les nouveaux locaux dès juillet 2023. Ces structures connaissent de plus en plus de succès et le taux de remplissage augmente progressivement.

Concernant le service de la jeunesse (CLAAP), le projet Haut-Boulot a été gelé. En effet, le partenariat prévu initialement avec La Chaux-de-Fonds n'a pas pu aboutir. Dès lors, le projet doit être redimensionné pour la structure du Locle ou un autre partenariat pourrait être trouvé. A ce sujet, la discussion se poursuit entre les commissaires et la cheffe de dicastère notamment sur les raisons de l'arrêt de ce partenariat et pour trouver les éventuelles solutions futures.

Toujours concernant le CLAAP, l'extension des prestations de ce service aux Brenets a été repoussée à 2024 car la responsable du service est en congé maternité.

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
41	***INSTITUTIONS PARASCOLAIRES***	
4106	***Structures communales (préscolaire)***	**Q :** Un membre constate que le résultat net des structures communales (préscolaire) est en amélioration en comparaison du budget précédent mais également des comptes 2022 et souhaite connaître les raisons ? **R :** Le taux de remplissage des structures est en augmentation et par conséquent, les revenus de la facturation aussi, ainsi que les subventions cantonales, ce qui améliore le résultat.
31600.00	Loyers et fermages	**Q :** Quelle est la raison de l'augmentation des loyers ? **R :** Comme mentionné dans son introduction, la cheffe du dicastère, Mme S. Favre, indique qu'avec le déménagement des structures des Brenets dans leurs nouveaux locaux, le loyer annuel est plus conséquent.
60	***CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE***	
6005	***Sécurité publique***	**Q :** Un commissaire a constaté qu'avec la mise en place de la nouvelle piste cyclable au niveau de la H20, les cyclomoteurs sont exclus de celle-ci. Il trouve très dangereux pour ces derniers d'emprunter la voie routière avec les véhicules. Dès lors, est-il envisageable de trouver une autre solution ? **R :** Ce nouvel aménagement, dans le cadre du projet H20 dépend entièrement de l'office fédéral des routes et des services cantonaux. Par conséquent, nous n'avons aucune marge de manœuvre. Néanmoins, ce point concerne également le service de la voirie. Par conséquent, la question sera également posée au chef du dicastère M. M. Berly.
42400.24	Plan Stationnement/Parcomètres	**Q :** Un membre fait un parallèle entre les revenus budgétés à Fr. 390'000.- et les coûts d'environ Fr. 100'000.- pour la gestion par le SCAN et les cartes à gratter. Il en conclut que le revenu net se monte à environ Fr. 290'000.- soit un montant nettement inférieur aux prévisions initiales (Fr. 630'000.-). Dès lors, quel constat peut-on faire ? S'agit-il des pendulaires qui trouvent d'autres solutions ?

		R : Concernant le résultat net, la version du budget 2023 était notre première estimation. Celle du budget 2024 nous a permis de mieux affiner ces chiffres sur la base notamment des éléments connus tels que le commissaire l'a évoqué, soit moins de pendulaires et de circulation. Avec l'introduction du plan de stationnement aux Brenets, les chiffres devraient être à la hausse. **Q :** Un commissaire mentionne que la ville de La Chaux-de-Fonds augmentera les macarons de Fr. 20.- à Fr. 40.- par année dès 2024 pour ses résidents et souhaite savoir si cette mesure sera aussi prise au Locle ? **R :** Mme S. Favre informe les commissaires que l'émolument au Locle se monte à Fr. 20.- par année pour nos résidents. Ce montant couvre Fr. 15.- pour les frais rétrocédés au SCAN, les Fr. 5.- restant sont pour nos frais administratifs. Par conséquent, le Conseil communal ne souhaite pas augmenter ce tarif pour nos résidents afin d'éviter des taxes supplémentaires.
6007	***Service d'incendie et de secours***	**Q :** Un membre constate que les coûts augmentent d'environ Fr. 72'000.- pour le service d'incendie et de secours par rapport au budget 2023 et souhaite en connaître les raisons ? **R :** La répartition des missions de secours entre le SIS et l'ECAP a été quelque peu revue. Dès lors, la charge augmente effectivement au SIS de Fr. 72'000.- et diminue de Fr. 35'500.- pour l'ECAP.
6200	***Protection civile***	**Q :** Un commissaire souhaite savoir si nous approchons régulièrement la protection civile notamment si un plan de crise existe lors d'événements particuliers (problème lors de la contamination de l'eau) ? **R :** Suite à la reprise du service dans son dicastère, Mme S. Favre informe qu'environ 10 rencontres ont eu lieu avec ce prestataire depuis le mois de mars. Durant la tempête de juillet, plusieurs mandats ont été exécutés par la protection civile. A ce sujet, elle a demandé que les prestations fournies par la protection civile aux communes lui soient présentées.

Les investissements budgétaires du dicastère de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Chancellerie		
52900.00	GED	**Q :** Un commissaire demande si l'acronyme « GED » concerne la gestion électronique des documents et souhaite obtenir davantage d'informations à ce sujet ? **R :** Il s'agit bien de la mise en place de la gestion électronique des documents pour l'ensemble de la ville de manière transversale. A ne pas confondre avec les « GED » métiers qui elles répondent aux besoins spécifiques du service (exemple de la mise en place d'une GED pour le centre d'orthophonie).

Le dicastère de M. Michaël Berly est passé en revue.

Le Président de la commission demande à M. M. Berly s'il souhaite faire une introduction, suivie de l'analyse de son dicastère.

M. M. Berly souhaite donner quelques informations aux commissaires suite à la prise de son mandat en tant que conseiller communal.

1. Parlement des jeunes ; un nouveau comité devrait voir le jour prochainement avec des jeunes motivés. A ce sujet, ce service dépend de son dicastère actuellement mais étant donné que ce parlement des jeunes collabore étroitement avec le CLAAP, il sera discuté avec Mme S. Favre lors d'une prochaine répartition, si ce parlement ne devrait pas être intégré au dicastère de cette dernière ;
2. Promotion de la ville ; un rapport sera prochainement soumis au Conseil général concernant une campagne de promotion exogène. Celui-ci abordera les aspects tels que la communication et le marketing entre autres, avec pour but la recherche de nouveaux habitants. Concernant la promotion de la ville, courant 2024, le responsable du service prendra sa retraite. Par conséquent, nous mènerons une réflexion sur la future organisation de ce service.
3. Service forestier intercommunal ; suite à la tempête de juillet, la charge de travail est très importante pour ce service. Par conséquent, nous avons procédé à un engagement jusqu'au 31 décembre d'un nouveau collaborateur pour compléter l'équipe. Il est aussi précisé en mentionnant qu'avec un automne particulièrement chaud et sec, de nombreux arbres ont été impactés par le bostryche.
4. Instruction publique ; au niveau du cercle scolaire du Locle, nous collaborons au projet cantonal MAÉ (Ma journée à l'école). Pour les années 1 à 6 et en prévision du départ du

directeur adjoint, nous avons procédé au recrutement de son remplacement et un tuilage sera effectué pour ce passage de témoin.

5. Musique scolaire ; pour rappel le secrétariat de la musique est payé par la ville et le taux d'activité de la collaboratrice est passé de 5% à 10%. De plus, avec le départ de la présidente (activité bénévole), ce poste devra être repourvu.
6. Voirie ; le chef du dicastère évoque le fait que le service fait attention aux dépenses. A titre d'exemple, il mentionne le remplacement de la machine (plus performante) destinée au marquage des routes avec une économie d'environ Fr. 20'000.- par année. Il informe également les membres que le voyer-chef prendra sa retraite courant 2024, ce poste très important sera à repourvoir.
7. Sports ; ce service dépendant directement du service de la voirie aura des investissements très importants en 2024 notamment pour la piscine (changement de filtres), la rénovation des vestiaires de la piscine et du terrain de football ainsi que le remplacement du terrain synthétique des Jeanneret (dérogation de l'utiliser jusqu'en juin 2024). Le terrain du Marais « Ticino » est voué à disparaître. Il sera important de trouver une solution quant à la cohabitation de l'ensemble des clubs.

Questions des commissaires :

Q : Une commissaire revient sur le sujet de la tempête et souhaite savoir, en citant un exemple de chemin forestier aux environs du Locle et du Crêt-du-Locle, quand ce dernier sera remis en ordre.
R : Le service forestier priorise d'abord les endroits très fréquentés et partiellement dangereux. S'en suivront les accès ou chemins de deuxième catégorie. Concernant le cœur des forêts, nous n'interviendrons pas systématiquement pour récupérer le bois énergie dans un marché des prix tendu. Laisser du bois mort en forêt est aussi bénéfique pour la biodiversité.

Compte	Désignation	Remarque
20	***CHANCELLERIE ET PROMOTION***	
2002	***Promotion de la ville***	**Q :** En prévision du départ en retraite du responsable de la promotion, est-il prévu de repourvoir le poste aux mêmes conditions qu'actuellement tant au niveau des EPT que de l'organisation ? **R :** L'idée de repourvoir ce poste est maintenue mais nous devons mener une réflexion quant à une nouvelle organisation tant sur le fond que sur la forme.
31020.00	Imprimés, brochures, dépliants et reliures	**Q :** Un commissaire mentionne que la brochure « trait d'union » est maintenue sous la forme papier pour un coût de Fr. 54'000.- certes payé par la refacturation aux sociétés, mais est-elle nécessaire avec la nouvelle technologie (internet) ? **R :** Pour le moment, le chef du dicastère n'a pas d'information quant à sa non utilité. Néanmoins,

		cette remarque sera prise en considération dans les futurs projets du service qui sera réorganisé.
40	***INSTRUCTION PUBLIQUE***	**Q :** Un commissaire constate dans plusieurs rubriques du cercle scolaire que les charges varient. Cette variation est-elle liée au remplacement du directeur adjoint mentionné dans l'introduction ? **R :** Suite à plusieurs changements, de nouvelles ventilations ont été faites sans augmentation de coûts. L'organisation actuelle est maintenue à savoir, une directrice et deux directeurs adjoints. A ce sujet, la directrice a repris son activité à 100%. Au niveau du remplacement du directeur adjoint, un tuilage sera fait courant 2024 avec une activité à 20% de l'actuel directeur adjoint et à 80% du nouveau. De plus, l'organisation du secrétariat a été revue. A noter que l'actuelle administratrice est à l'arrêt pour cause d'accident.
4003	***Cercle scolaire - cycle 2***	
42600.18	Camps de ski, participation des parents	**Q :** Un commissaire constate que la participation des parents est en nette diminution en comparaison du budget 2023 alors que les charges sont stables et en demande les raisons ? **R :** Après vérification, la participation des parents est identique à 2023 soit 80.- par enfant par semaine et cela depuis la mise en application d'un arrêt du Tribunal fédéral. Pour des raisons historiques, il aurait néanmoins fallu garder au point 42600.18 le montant au budget de 195.- par enfant par semaine et déduire la différence 195 – 80 = 115.- sous le point 36370.01 ce qui correspond à l'exonération des parents. Pour 2024 cette notion n'a été que partiellement réalisée et nous devrions donc avoir une recette plus conséquente sous 42600.18 mais aussi une dépense plus importante sous 36370.01
50	***VOIRIE***	Un commissaire a constaté qu'avec la mise en place de la nouvelle piste cyclable au niveau de la H20, les cyclomoteurs sont exclus de celle-ci. Il trouve très dangereux pour ces derniers d'emprunter la voie routière avec les véhicules. Dès lors, est-il envisageable de trouver une autre solution ? R : Ce point a été transmis au responsable de la voirie par M. M. Berly après la séance de

		commission. Le chef du dicastère est revenu sur ce point et a informé les commissaires par courriel qu'après un contrôle sur place, M. R. Baumgartner a écrit au voyer-chef de l'OFROU qui va remédier au problème.
5002	***Entretien voies de communications***	
46100.01	Dédommagement de la Confédération	**RE :** Le chef du dicastère informe les membres que le dédommagement de la Confédération n'a pas subi de baisse mais qu'une nouvelle répartition a été faite avec la STEP liée à l'introduction d'une taxe sur les eaux pluviales.
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	**Q :** Un membre constate que nous consommons 300 tonnes de sel au prix de Fr. 74'000.- et 40 tonnes de chlorure de calcium au prix de Fr. 6'000.-. Au vu de la différence de prix, est-il plus judicieux de n'utiliser que le chlorure ? De plus, le budget 2024 prévoit une augmentation de plus de Fr. 34'000.- comparé au budget 2023, souhaite savoir les raisons de cette augmentation ? **R :** Après vérification, l'augmentation du budget s'explique par l'augmentation du prix du sel et du gravier car les quantités budgétées sont identiques à 2023. S'agissant de l'utilisation du sel ou chlorure de calcium, après consultation du responsable de la voirie, le chef du dicastère a informé les commissaires par courriel des éléments suivant : - Le sel est la solution la moins chère (245.- frs/tonne) on peut l'utiliser seulement entre -1C et -10C. C'est le moins agressif pour l'humain. En cas d'utilisation abusive, les plantes situées en bord de route peuvent souffrir de brûlure et de dessèchement. - Le chlorure de calcium est très cher (1500.- frs/tonne) et se conserve très mal. On peut l'utiliser dès que le sel n'agit plus, soit de -10C à -25C. Très agressif pour l'humain mais plus doux pour la nature. Son utilisation est exceptionnelle. Du fait de ces montants, vous l'aurez compris, il y a une coquille dans le libellé 31010.00. Il s'agit bien de Chlorure de calcium 4 to. et non 40 to.
5005	***Jardins, zones vertes***	
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	**Q :** Un commissaire remarque que le remplacement de deux balançoires standards a

		été budgété à Fr. 1'200.-. S'agit-il uniquement de la balançoire ou d'un ensemble d'éléments ? **R :** D'expérience le service sait que ces balançoires subissent souvent des dégâts et il faut les remplacer. Le prix d'une balançoire en fonction du modèle peut varier entre 250.- et 2000.-. Les 1200.- inscrit au budget sont une estimation et ne sera utilisé qu'en cas de déprédation sur ces balançoires.
5007	***Travaux autres services, tiers***	**Q :** Quelle est la raison de la variation du traitement du personnel entre le budget 2023 et 2024 ? **R :** La répartition totale du traitement du personnel de la voirie est basée sur les heures travaillées de la dernière année connue (2022). Par conséquent, la charge à répartir reste identique mais les heures travaillées varient en fonction des saisons (par exemple de la neige secteur 5003).
5008	***Enlèvement des déchets – ménages***	
31300.15	Tri et récupération des déchets	**Q :** Le montant budgété en 2024 est inférieur de Fr. 25'000.- au budget 2023, quelle est la raison ? **R :** Le budget 2023 a été surestimé. Par conséquent, nous avons adapté ce montant en fonction des comptes 2022 en tenant compte d'une éventuelle hausse de prix.
57	***TERRAINS DE SPORTS***	
5701	***Piscine et patinoire***	
31200.00	Chauffage	**Q :** Quelle est la raison de la forte augmentation du coût du chauffage en comparaison au budget 2023 (+ Fr. 18'000.-) ? **R :** Avec l'augmentation du prix de l'énergie, le budget 2023 a été sous-estimé. En effet, à ce jour, les comptes 2023 présentent une dépense de Fr. 37'000.-.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Michaël Berly sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Voirie		
		Q : En prévision du départ en retraite du voyer chef, a-t-on envisagé la création d'un seul

		service de la voirie pour les deux villes (Le Locle-La Chaux-de-Fonds) ? **R :** Nous n'avons pas de réflexion dans ce sens car il est très difficilement envisageable de mettre cela en place, d'autant plus qu'il s'agit d'un service important et dont la coordination quotidienne est nécessaire avec les voyers. **Q :** Par contre, a-t-on envisagé un pool ou une centrale d'achat des voiries cantonales ? En effet, le regroupement permettrait par exemple d'obtenir des rabais de quantité ou définir des modèles standards pour certains véhicules. **R :** Cette remarque est intéressante, le chef de dicastère se renseignera sur les différentes possibilités. Il complète la réponse en mentionnant les marchés publics car nous sommes parfois concernés notamment pour le remplacement du camion poubelle. A ce sujet, il donne l'exemple sur les choix possibles notamment en optant pour un camion à moteur thermique dont le prix avoisine les Fr. 500'000.- alors qu'un camion électrique coûte plus de Fr. 1'000'000.-. **Q :** Toujours dans cette optique collaborative, a-t-on également envisagé des collaborations et des synergies avec d'autres communes ? **R :** Nous avons des contacts réguliers notamment avec la ville de La Chaux-de-Fonds pour des prêts mutuels de matériel ou véhicules en cas de besoins. **RE :** M. M. Berly explique aussi qu'il est parfois très difficile d'envisager des prêts ou échanges en citant l'exemple d'une saleuse ou d'un camion poubelle dont l'utilisation est simultanée durant la semaine. En complément et après renseignent pris, le chef du dicastère informe les commissaires par courriel que l'expérience constatée avec la centrale d'achat pour le matériel de bureau montre qu'il y a un doute sur les avantages d'une telle démarche. Par contre pour réaliser des économies sur l'achat de véhicules, il faudrait changer la façon de travailler. Il faudrait pour cela voter des crédits cadres pour les véhicules, cela nous permettrait de profiter davantage des rabais de dernière minute et d'opportunités à saisir. Cette piste pourrait-être étudiée à l'avenir.

50600.00	Mise en conformité de la place de jeux des Gentianes	**Q** : Est-il envisagé d'adapter quelques places de jeux pour handicapés ? Pour cela, le commissaire cite des exemples concrets réalisés dans d'autres communes. **R :** Le service des sports ainsi que la commission concernée réfléchissent à ces différents points. De plus, un collaborateur formé en tant que facilitateur complète ces réflexions. Par conséquent, nous tenterons de prendre un maximum d'idées.
Piscine-Patinoire		
50600.00	Peinture des bassins	**Q :** En prévision de la peinture des bassins, a-t-on envisagé également de combler les fissures de ceux-ci ? Cela permettra également de diminuer les pertes d'eau. **R :** Dans le cadre de l'investissement « changement des filtres de la Piscine, mise aux normes légales » qui sera sollicité au Conseil général, ces réparations seront vraisemblablement faites. Par conséquent, cet investissement de peinture des bassins prévu en 2025 pourrait ne pas être demandé.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
Terrains de sports		
50400.00	Pumptrack	**Q :** La réalisation de ce « Pumptrack » est prévue à la piste de bicross. Dès lors, l'endroit n'est-il pas trop excentré par rapport à la ville ? **R :** Il s'agit d'une proposition pour un investissement prévu en 2027. Par conséquent, la réflexion quant à l'endroit précis doit être menée et cette remarque sera prise en considération.

Séance du 9 novembre 2023

Présents *:*
10 commissaires : Mmes S. Hügli et S. Zaslawski (suppléante), MM. N. Aubert, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, H.-P. Renk (suppléant), P. Surdez et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. V. Bologna, G. Santschi (suppléant), C. Tissot (suppléant), R. Vermot.

3 conseillers communaux : MM. C. Dupraz, P. Rouault et A. von Allmen.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 22h05.

Le Président de la commission souhaite la bienvenue à tous et remercie les conseillers communaux de leur présence.

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
31	***MUSEES ET TOURISME***	
3100	***Secrétariat de la culture et du tourisme***	
36360.03	Subventions sociétés diverses	**Q :** Le montant budgété 2024 baisse de Fr. 2'000.- en comparaison à celui de 2023, quelle est la raison ? De plus, est-il possible de mentionner le détail, à qui ces subventions sont-elles versées ? **R :** Le chef du dicastère M. C. Dupraz mentionne qu'il ne s'agit pas de subventions pérennes et par conséquent, il n'y pas d'attribution spécifique à une société. Cette rubrique est utilisée en fonction des demandes que le Conseil communal reçoit. Le choix de baisser quelques rubriques budgétaires s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de tendre vers un équilibre budgétaire. Néanmoins, pour des demandes ponctuelles et selon les opportunités, le Conseil communal n'est pas opposé à octroyer des subventions et ainsi ajuster le budget par le biais de crédits supplémentaires de sa compétence. De manière générale, le but n'est pas de baisser toutes les rubriques liées à des subventions. En effet, vous remarquerez que cette rubrique baisse mais que d'autres augmentent.

		RE : Le chef du service des finances complète cette réponse en mentionnant quelques exemples de subventions versées en 2023 : - Fr. 1'000.- à ISSKA (Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie) ; - Fr. 3'000.- à la fondation de l'Ancienne Poste dont le montant a été prélevé sur le fonds Henri Steiger ; - Fr. 2'500.- au Théâtre Onirique pour le 20ème anniversaire ; - Fr. 11'540.- à l'Association Reptiles-Reptilien.
31300.00	Prestations de tiers	**Q :** Le montant budgété en 2024 diminue de Fr. 12'300.- en comparaison au budget 2023, quelle est la raison ? **R :** Il s'agit d'une réadaptation en fonction notamment de l'internalisation de l'office du tourisme (auparavant mandat Fr. 37'000.- à Croisitour). A titre d'exemple, dans cette rubrique figure la prestation de Swissminiatur pour la maquette. Cette dépense a été compensée par un prélèvement sur le fonds de fusion. De même, le montant budgété pour 2024 est également compensé par le fonds de fusion. **Q :** Un commissaire a entendu que cette maquette a subi des dégâts lors de la tempête de juillet. Qu'en est-il vraiment ? **R :** Apparemment tout semblerait en ordre et la maquette n'aurait pas subi de dégâts. Néanmoins, le chef du dicastère fera le point sur ce sujet.
31600.00	Loyers et fermages	**Q :** Un commissaire souhaite obtenir davantage de détails quant à cette location du plat de la chute. **R :** Il s'agit d'une location du plat de la chute mise à disposition par M. Durig par le biais d'une convention convenue à l'époque par la commune des Brenets. En accord avec le propriétaire, cette convention a été depuis résiliée mais la location maintenue.
3101	***Musée du Château des Monts***	
31320.00	Prestations de tiers	**Q :** Un commissaire constate que la ligne budgétaire de Fr. 20'000.- concernant la création d'agendas figure dans les deux rubriques comptables et demande des explications ? **R :** Il ne s'agit pas d'un doublon mais simplement d'un changement d'affectation de la nature comptable. Le texte figurant dans la nature 31320.00 à un montant de zéro mais nous avons omis d'effacer le texte.
31320.00	Honoraires	
36360.03	Subventions sociétés diverses	**Q :** La rubrique augmente de Fr. 15'000.- comparée au budget précédent, quelle est la raison ? **R :** Le Conseil communal a décidé de subventionner l'Association Automates et Merveilles à hauteur de Fr. 45'000.- sur trois ans en collaboration avec les trois villes et le musée d'horlogerie du Locle. La manifestation est

		agendée en 2026. Cette participation est financée par la réserve du BO.
3102	***Musée des Beaux-Arts***	
42400.16	Produits des entrées	**Q :** En comparaison de la rubrique 31020.02 « Promotion-Publicité » qui se monte à Fr. 33'000.- et celle des produits des entrées à Fr. 23'000.-, un commissaire se demande s'il est pertinent d'affecter autant dans cette rubrique au vu des retombées ? **R :** Le prix des entrées a été revu et est passé depuis octobre de Fr. 8.- à Fr. 10.- et l'estimation du budget 2024 est prudente. Le chef du dicastère mentionne que le marketing et la communication sont très importants. A titre d'exemple, il cite différentes parutions dans les médias Italiens, Autrichiens et Allemands sans que cela coûte au Musée.
3103	***Moulins Souterrains du Col-des-Roches***	
31200.00	Chauffage	**Q :** En comparaison des comptes 2022, un commissaire est surpris que le montant budgété en 2024 ne soit pas plus important car nous savons que les augmentations des énergies sont importantes notamment avec un facteur de 1.5. **R :** Certains bâtiments des moulins appartiennent à la Fondation et la gestion directe n'est pas faite par la ville et notre gérance des bâtiments. Cet immeuble est chauffé au mazout et actuellement dans les comptes 2022 la charge est de Fr. 9'100.30. Le budget 2024 a été calqué sur les comptes 2022 et augmenté de Fr. 10'000.- comparé à 2023.
32	***BIBLIOTHEQUES***	
3201	***Bibliothèque de la ville***	
31020.00	Imprimés, brochures, dépliants et reliures	**Q :** Un commissaire constate que le budget a été augmenté de Fr. 7'000.- notamment avec la mention de l'exposition sur Marcel-Henri Dubois. Il souhaiterait en connaître davantage sur le sujet ? **R :** M. Marcel-Henri Dubois est un écrivain et poète loclois. Une exposition sur la personne sera réalisée par la bibliothèque et un film sera réalisé par des tiers. La loterie romande participera pour Fr. 10'000.- à ce projet.
3202	***Bibliothèque des jeunes***	
30100.00	Traitement du personnel	**RE :** Le chef du dicastère mentionne que le budget du traitement de la bibliothèque des jeunes baisse de plus de Fr. 19'000.-. Cette baisse s'explique par le départ en retraite de la bibliothécaire responsable dont le poste n'a pas été repourvu.

		Pour rappel, à terme, le but est de renforcer les synergies avec la bibliothèque de la ville. **Q :** A ce sujet, qu'en est-il du regroupement des deux bibliothèques prévu sauf erreur en 2025 ? **R :** Avec le départ de la banque Raiffeisen en septembre 2025, nous pourrons envisager l'avancement de ce projet. Néanmoins, il faut savoir que la surface du bâtiment est insuffisante et par conséquent, la piste de louer ou de racheter le rez-de-chaussée du bâtiment adjacent est une solution. Nous menons également d'autres réflexions sur l'emplacement notamment dans des bâtiments communaux.
44	***GUICHET SOCIAL REGIONAL***	
4401	***Services sociaux***	
31920.01	Redevance logiciel	**Q :** Un membre de la commission dit avoir eu des échos que l'adaptation au logiciel KISS n'est pas évidente et les problèmes que les collaborateurs rencontrent sont multiples et souhaite en savoir davantage. **R :** Effectivement, nous avons rencontré plusieurs problèmes mais comme lors de tout changement, un temps d'adaptation est nécessaire et les différents soucis rencontrés sont traités par un groupe technique en lien avec le politique. **Q :** Dans la continuité de la discussion, ce même commissaire demande s'il est vrai que les personnes à l'aide sociale doivent obligatoirement s'assurer auprès d'Assura car les instances cantonales le préconisent fortement ? **R :** Il est vrai que cette assurance est la moins chère à ce jour et que dans la mesure du possible, nous préconisons celle-ci. La prime communiquée en 2024 par cet assureur changera quelque peu la donne. **Q :** Est-il vrai que les assurés peuvent choisir le modèle d'assurance qu'ils souhaitent ? **R :** Sauf erreur, ils peuvent choisir leur modèle. Néanmoins, la situation est analysée en fonction des personnes. **RE :** La discussion se poursuit notamment avec des échanges sur les possibilités de modèles, le choix de la franchise que l'on pourrait préconiser. Une directive de l'État a été établie. Différents modèles ont été proposés, selon les catégories de personnes, avec une prime de référence.
4402	***Participation aux institutions sociales et sanitaires***	
36110.08	Social privé	**Q :** Quelle est la raison de l'augmentation de plus de Fr. 67'000.- entre le budget 2024 et 2023 ? Quelle est la composante de cette rubrique « social privé » ?

		R : La composante « social privé » concerne les prestations délivrées à la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) sur mandat de l'Etat (service d'accompagnement et d'accueil de l'adulte/SAHA). Il s'agit d'une part de l'accueil d'urgence pour des personnes sans solution de logement et en grande précarité sociale et d'autre part de l'accompagnement social ambulatoire. Cette première intégration augmente le budget de la facture sociale 2024 d'environ 2.7 millions de francs, dont le 40% est à la charge des communes.
36360.21	Subventions projets de Jardins coopératifs d'insertion	**Q :** Le budget alloué au projets de Jardins coopératifs d'insertion est relativement important, n'avait-on pas prévu de baisser ce dernier ? Dans le détail, à quoi est alloué ce montant ? **R :** Depuis quelques années, ce budget a été revu à la baisse, le chef du dicastère rappelle que les dépenses se montaient parfois à plus de Fr. 68'000.- par année. Dans la continuité, M. C. Dupraz mentionne tout l'intérêt de ce projet notamment la grande implication des utilisateurs, la très belle cohabitation et l'augmentation du nombre de participants. Ce programme "Les Jardins coopératifs du Locle" permet de revivifier des liens sociaux de proximité et de lutter contre le déficit d'intégration sociale et économique de personnes en difficulté. Dans le détail, nous contribuons et collaborons avec Job Service en prenant en charge le traitement des animateurs, le matériel, les plateaux de culture, etc.
36360.26	Subvention aide administrative	**Q :** Notre contribution annuelle à l'Union Ouvrière se monte à Fr. 14'000.-. Un commissaire demande s'il s'agit d'un syndicat et quelles prestations fourni-t-il ? **R :** Le fonctionnement est globalement semblable à un syndicat. La différence est qu'aucune affiliation et cotisation n'est nécessaire. Le but de cette permanence sociale est de soutenir et de conseiller les gens confrontés aux difficultés de la vie quotidienne. Parmi ses tâches, citons notamment celles d'orienter et d'épauler les personnes en matière de droits de bail, de contrats litigieux, de violence, de désendettement, de formation et d'apprentissage. Mais ses deux activités essentielles sont, d'une part, d'aider à remplir les déclarations d'impôt et vérifier les taxations et, de l'autre, de jouer le rôle d'écrivain public.
36360.14	Subventions sociétés caritatives	**Q :** Un membre constate que nous contribuons à Médecins du Monde à hauteur de Fr. 2'500.- et souhaite connaître la position et la politique qu'applique le Conseil communal en matière des subventions aux sociétés caritatives ? **R :** Le chef du dicastère indique que cette subvention à Médecins du Monde a été abaissée et donc qu'elle était plus importante auparavant. Cette participation est

		principalement destinée aux femmes migrantes qui n'ont pas de couvertures d'assurance. S'agissant de la politique du Conseil communal quant à l'octroi de subventions aux sociétés caritatives, nous n'avons pas formalisé de critères précis mais tenons compte d'éléments tels que l'impact au niveau « locale » ainsi que les moyens financiers de la société. Il faut savoir que le Conseil communal reçoit 3 ou 4 demandes de subvention par semaine.
60	***CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE***	
6003	***Etat civil des montagnes neuchâteloises***	
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	**Q :** Un membre constate que deux personnes suivront des cours pour l'obtention d'un brevet fédéral et souhaite savoir de quel type de brevet il s'agit ? **R :** Il s'agit du brevet fédéral d'officier d'état civil. Ces futurs collaborateurs brevetés permettront d'alléger la charge de travail d'autres collègues. Pour rappel, les coûts de l'état civil sont répartis entre les communes partenaires sur la base de deux clés de répartition à savoir le nombre d'habitants et le nombre de ressortissants.

Dans le dicastère de M. Cédric Dupraz, aucun investissement n'est prévu au budget 2024 et PFT 2025-2027.

Les commissaires n'ont pas de questions liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
52	***STATION EPURATION***	
5200	***Conseil communal***	
31180.00	Développement et acquisition de logiciels, licences informatiques	**Q :** Pour la licence BIM360 à Fr. 9'000.-, s'agit-il du prix annuel ou d'une acquisition unique car si le prix est annuel, c'est couteux ? **R :** Cela concerne le projet de la construction de la STEP et il s'agit d'un prix unique à l'acquisition.
31300.19	Evacuation des boues	**Q :** Le montant budgété de Fr. 155'000.- (+ Fr. 91'000.-) en comparaison aux comptes 2022 est nettement plus élevé et le commissaire souhaite connaître les raisons ? **R :** Le montant budgété est très important car avec le départ du responsable de la STEP, nous avons constaté

		que les factures de Vadec pour l'évacuation des boues n'ont pas été relevées sur leur portail et aucun rappel n'a été fait. Dès lors, nous devons rattraper ce retard.
31580.00	Entretien de matériel incorporel (contrats de maintenance, mise à jour...)	**Q :** Un commissaire est surpris par le prix du contrat « Spanset » de Fr. 1'920.- qu'il trouve relativement élevé et en demande les raisons ? **R :** Il s'agit d'un contrat de maintenance garantissant la sécurité et les éventuels remplacements.
42400.32	Taxe eau pluviale	**Q :** Quel est l'avancement sur la facturation de la taxe sur l'eau pluviale et comment a-t-on estimé ce montant de Fr. 230'000.- ? **R :** Le montant a été estimé sur la base de l'étude faite par l'entreprise BG en additionnant la part facturée à la Confédération pour les routes. Le processus de la mise en place est en cours. Nous avons pu obtenir les surfaces des biens-fonds que nous devons facturer. La grande difficulté est de recenser les adresses des propriétaires. Nous avons contacté le registre foncier, le service des contributions et malheureusement, nous n'avons pour le moment pas pu trouver ces données pour plus de 5'000 biens-fonds. Après discussion avec les commissaires, l'un d'entre eux mentionne qu'éventuellement l'ECAP pourrait avoir ces données. Dès lors, cette piste sera étudiée et M. Gerber contactera la direction de l'ECAP.
53	***URBANISME ET ENVIRONNEMENT***	
5300	***Urbanisme et environnement***	
31490.00	Entretien fontaines décoratives	**Q :** Le budget pour l'entretien des fontaines décoratives a été doublé, quelle est la raison ? **R :** Initialement, nous avions uniquement un montant de Fr. 35'000.- prévu pour le nettoyage des fontaines. La société Viteos SA, nous a informé que plusieurs d'entre elles sont en mauvais état et devraient être réparées. Par conséquent, nous avons budgété un montant supplémentaire de Fr. 35'000.- par année afin de réparer 1 à 2 fontaines par année.
36310.02	Projet d'agglomération 3ème génération	**Q :** Dans le détail, de quoi s'agit-il ? **R :** Il s'agit de l'accompagnement et la mise en œuvre du Projet d'Agglomération, la cotisation est fixée à Fr. 0.50 par habitant.
42600.24	Taxes d'équipement	**Q :** Le montant budgété est nettement inférieur aux comptes 2022 (Fr. -110'000.-). Doit-on conclure que le nombre de demandes de permis de construction est en nette baisse ? **R :** Nous avons effectivement connu une forte demande en 2021 et 2022. Nous pensons que le pic est atteint et que le nombre de demandes devrait se normaliser et par

		conséquent, nous avons adapté ce montant à une moyenne estimée.
44720.00	Facturation locations	**Q :** De quel type de location s'agit-il car il est mentionné uniquement « Les Abattes » ? **R :** Il s'agit de la location de quelques places de parc pour un montant de Fr. 120.- annuel par place.
5301	***Transports et mobilité***	
31110.00	Mobilier, machines et outils	**Q :** Il est prévu d'acquérir des vélos électriques pour le réseau Lelocleroule pour Fr. 10'000.-. Un commissaire constate que nous avons beaucoup d'incivilités sur ces vélos et demande si le mode de location sera revu. **R :** Nous avons effectivement une explosion du nombre d'utilisateurs mais également d'incivilités. Une séance a été organisée avec JobService et le constat est identique que les dégâts sont en nette croissance. Dès 2024, la limite d'utilisation gratuite sera limitée à 2h par jour (contre 12h aujourd'hui). Le prix journalier de la location des vélos électriques passera de Fr. 5.- à Fr. 8.- également. S'agissant de l'acquisition, l'idée est de faire participer les entreprises qui le souhaitent comme cela a été le cas pour l'une d'entre elles en 2023. **RE :** Le chef du dicastère complète en informant les membres que certains composants sont en rupture de stock et par conséquent, il n'est pas certain que les achats prévus en 2024 seront effectués.
36110.03	Transports publics neuchâtelois - pot commun	**Q :** Quelle est la raison de la forte augmentation du pot commun des transports publics neuchâtelois ? **R :** Deux causes principales expliquent les augmentations : d'une part l'accroissement du coût de prestations de TransN et d'autre part, la diminution du cofinancement du trafic régional voyageurs (TRV) par la Confédération. Les coûts supplémentaires pour les communes et le canton sont estimés à plus de 10 millions de francs.
55	***ADMINISTRATION IMMEUBLES***	
5500	***Gérance des immeubles***	
42400.27	Facturations honoraires	**Q :** Quelle est la pratique pour cette facturation d'honoraires ? **R :** La pratique est de facturer entre 3% et 5% des honoraires sur les loyers nets (sans les charges) pour le travail administratif de la gérance. A la gérance des immeubles de la ville, le taux appliqué est de 4%.
57	***TERRAINS DE SPORTS***	
5706	***Halle polyvalente***	**Q :** Un commissaire souhaite connaître la méthode de facturation de la location de la halle polyvalente et

		demande s'il est envisageable d'augmenter la facturation à CPNE-TI pour les frais d'exploitation ? **R :** La halle polyvalente est équilibrée financièrement. La répartition se fait sur la base des coûts effectifs repartis en fonction de l'utilisation des écoles, des sociétés sportives et de CPNE-TI. **RE :** Après renseignements par les finances auprès de la gérance communale, il s'avère que cette pratique est basée sur le fait que le canton avait subventionné 1/3 des coûts lors de la construction de la halle. Par conséquent, la méthode de facturation ne peut pas être revue.
31200.01	Electricité	**Q :** Depuis l'installation de panneaux photovoltaïques, pourquoi la charge d'électricité nette n'est-elle pas moins élevée ? **R :** Le budget est adapté sur la base de l'augmentation des tarifs de Viteos SA car nous ne sommes pas en autosuffisance. Le prix de rachat doublé par Viteos n'a pas pu être pris en compte car l'information est arrivée tardivement durant l'élaboration du budget. S'agissant des coûts, auparavant, la charge d'électricité était montée jusqu'à Fr. 15'000.- en 2015 selon la gérance communale.
5708	***Halle de sport - Champs-Nauger***	**Q :** Quelle est la raison de l'augmentation du coût net qui passe de Fr. 66'000.- à Fr. 131'400.- ? **R :** Une nouvelle répartition du traitement du personnel d'entretien a été faite et par conséquent, l'augmentation s'explique par 0.38 EPT supplémentaire.
58	***LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS***	**Q :** Un membre constate qu'aucune photo ne figure sur le site lorsque des appartements communaux sont à louer. Dès lors, on sait que les personnes sont récalcitrantes si le bien à louer ne présente pas de photos. Peut-on remédier à cela ? **R :** Le chef de dicastère est conscient de cette lacune et remontera la demande au service concerné.
5801	***Casino - Théâtre***	**Q :** La charge nette augmente de plus de Fr. 34'000.- en comparaison des comptes 2022, quelle est la raison ? **R :** Les principales raisons sont l'augmentation de coûts d'énergie (chauffage et électricité) ainsi que le montant budgété pour l'entretien du bâtiment.
5807	***Hôtel communal Rue du Lac 22***	**Q :** A-t-on envisagé de transférer ce bien dans le patrimoine financier ? **R :** Pour le moment, le Conseil communal y siège une fois par mois. Il est également prévu qu'à terme un musée soit mis en place dans une petite salle. De plus, nous menons une réflexion sur l'utilité de garder le bureau du contrôle des habitants car la plus-value n'est pas représentative.
59	***LOCAUX UTILITE PUBLIQUE***	

5900	***Temples***	
31200.00	Chauffage	**Q :** La surface du toit du Temple est très importante. Par conséquent, a-t-on envisagé la pose de panneaux photovoltaïques ? **R :** De manière générale, une étude a été demandée à Viteos SA pour analyser les surfaces et les possibilités d'installer des panneaux sur les bâtiments communaux. Par conséquent, nous en saurons davantage. A futur, pour les bâtiments concernés par l'UNESCO, la législation en la matière pourrait être également revue.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Urbanisme		
50600.00	Abri bus 2024	**Q :** Connaît-on l'emplacement des abris de bus 2024 à 2027 ? **R :** L'emplacement de l'abri bus 2024 est connu. Cela concernera l'arrêt à l'Hôtel-de-Ville. Pour les autres abris, nous devons encore planifier les endroits prioritaires.
Urbanisme (patrimoine financier)		
70100.00	Parking James-Guillaume	**Q :** Un commissaire est surpris de la budgétisation de l'investissement alors qu'aucune information n'a été donnée aux membres du Conseil général. Dès lors, pourquoi n'a-t-on pas présenté le projet en question afin d'en connaître le concept ? **R :** Il s'agit d'un avant-projet. A ce jour, aucune dépense n'a été engagée. Les membres du Conseil général seront informés en temps voulu. La discussion se poursuit entre le commissaire et le chef du dicastère sur la problématique des promos et de la surface. En conclusion, ces éléments feront partie de la réflexion lors de l'élaboration du projet.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DÉJÀ VOTÉS		
STEP		

50400.00	Construction nouvelle STEP	**RE :** Le chef du dicastère M. P. Rouault informe les membres de la commission qu'il manque encore un rapport au sujet de la construction de la nouvelle STEP. Par conséquent, il est fort probable que la dépense prévue au budget 2024 de 1 million de francs sera repoussée en 2025. **RE :** Un membre de la commission souhaiterait que la projection du plan financier et des tâches 2025-2027 notamment du compte de résultats et du bilan soit établie sur une plus longue échéance (exemple 2030). En effet, nous savons que le projet de la STEP ne sera pas terminé en 2027 et que l'investissement initialement voté de 31 millions de francs est nettement insuffisant. Par conséquent, il propose de tenir compte de ces éléments mais aussi de la STEP des Brenets. Le responsable des finances M. Y.-A. Gerber prend note de la demande et fera le point si une éventuelle projection est possible. Il précise bien qu'il s'agira d'une analyse à utiliser purement à l'interne et qu'aucune publication dans le rapport de cette analyse ne sera faite.

Séance du 22 novembre 2023

Présents *:*
10 commissaires : Mmes S. Hügli et S. Zaslawski, MM. N. Aubert, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, P. Surdez, R. Vermot et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. V. Bologna, H-P. Renk, C. Tissot (suppléant), G. Santschi (suppléant)

La séance est levée à 21h32

Position de la Commission financière sur le budget 2024.

La commission financière a pris connaissance du Budget 2024 et remercie le Conseil communal ainsi que les services communaux pour leur travail. Malheureusement, ce budget ressemble aux nombreux précédents et s'inscrit dans un certain immobilisme face au déficit structurel, malgré quelques points positifs.

En effet, la commission financière se réjouit des retombées suite à l'acceptation d'une nouvelle distribution des redevances géotopographiques liées aux charges d'altitude, qui viennent combler une partie du déficit. De plus, la tendance à la hausse des recettes fiscales et la maîtrise des charges courantes viennent conforter cette réduction.

En revanche, la commission s'inquiète de ne pas voir de mesures concrètes de la part du Conseil communal pour modérer le déficit structurel, qui malgré les éléments cités ci-dessus, reste préoccupant. Pourtant, la commission a été force de propositions. La dette continue d'augmenter sans pour autant concerner de grands investissements destinés à améliorer l'attractivité de la commune. Cette augmentation est d'autant plus inquiétante qu'elle est accompagnée par la hausse des taux d'intérêt.

Néanmoins, les travaux des commissions de domiciliation et du tourisme, couplés aux futurs investissements routiers et ferroviaires, laissent espérer une évolution démographique positive.

Concernant les travaux de la Commission financière, cette dernière s'était engagée à venir avec une proposition concrète pour améliorer ce budget. Malheureusement, aucun compromis n'a pu être trouvé, malgré de nombreuses séances et discussions constructives.

Vote

La commission n'a pas pu se départager sur ce budget par 5 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.

Concernant le plan financier, il est accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Conformément à l'article 104 du règlement général de la Commune du Locle, chaque partie fait part de sa position :

Position pour l'acceptation du budget :

Même si le budget ne convient pas complètement, l'effort sur la maitrise des charges ainsi que l'augmentation des recettes fiscales laissent entrevoir une amélioration pour la suite. Néanmoins, si aujourd'hui, les nombreux changements à l'exécutif peuvent expliquer un certain immobilisme, des propositions devront être faites dans un proche avenir. Ainsi, les commissaires acceptant le budget proposent au Conseil général d'accepter celui-ci.

Position pour le refus du budget :

Depuis le début de cette législature, les déficits s'enchainent et se ressemblent sans améliorations structurelles ni pistes de réflexion de la part de l'exécutif. Les commissaires concernés s'étaient déjà abstenus lors du précédent budget en espérant que les travaux de la commission financière aboutissent à des propositions concrètes et que le Conseil communal les adopte. Malheureusement, un compromis n'a pu être trouvé en commission par manque de soutien de certains groupes. Face à ce constat, les commissaires refusant le budget ne peuvent se satisfaire d'un statu quo, maintenu tant par la Commission que par le Conseil communal, et enjoignent le Conseil général à refuser ce budget tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,	Le rapporteur,
Pierre Surdez	Joël Galvani